

Territoire d'énergie des Hautes-Alpes SyME05 (TE05)



SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

PROGRAMME CONSTRUCTION DE RESEAU 2023

CONVENTION FINANCIERE

AUd23057-M

Entre les soussignés :

⇒ Le TE05 représenté par son Président en exercice, Monsieur Jean-Claude DOU, dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 23 octobre 2020, ci-après désigné "Le maitre d'ouvrage".

et

⇒ La Commune de EYGLIERS , représentée par son Maire en exercice, dûment habilité en vertu d'une délibération en date du 09 juin 2023.....désigné par l'appellation "Le Demandeur"

Compte-tenu :

- de la demande d'alimentation en énergie électrique hors autorisation d'urbanisme en date du 30/3/2023,
- des statuts du SyME05 approuvés par arrêté préfectoral du 8 Juin 2020,
- de la délibération du Comité Syndical du SyME05 en date du 16 décembre 2021 organisant les investissements pour l'année 2023 et les contributions des adhérents,
- de l'article L49 du Code des postes et télécommunications électroniques,
- de la délibération 2013/16 du Comité Syndical du SyME05 en date du 1er juillet 2013 organisant les contributions des adhérents ou des tiers aux frais de maîtrise d'ouvrage du SyME05,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

■ ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière du demandeur aux investissements du SyME05 dans le cadre des programmes travaux 2023 du TE05 pour le projet suivant : EYGLIERS "Raccordement plan d'eau poste CANOE"

Schéma de principe annexé, ne valant pas plan d'exécution

■ ARTICLE 2 : DONNEES FINANCIERES

2-1) Coût d'objectif hors taxe de l'opération devant être réalisée par le TE05 :

Réseaux Electrique : Montant HT		27 000,00 €
	TVA	5 400,00 €
TOTAL HT de l'opération :		27 000,00 €
	TVA	5 400,00 €

2-2) Participation prévisionnelle :

Participation du demandeur :

Réseaux Electriques (€ HT) : 16 200,00 €
60% du montant hors taxes

La participation du demandeur est de : 16 200,00 €

Participation du TE05 :

Réseaux Electriques : 16 200,00 €
40% du montant hors taxes + TVA

La participation du TE05 est de : 16 200,00 €

Dans le cas d'un lotissement, le coût des travaux d'électricité ne comprend pas le prééquipement des coffrets pour le branchement des lots, permettant aux futurs colotis de bénéficier d'un forfait de raccordement minimisé. Cette prestation est réalisée par ENEDIS à la demande du lotisseur.

Les éléments chiffrés sont valables sous réserve que le tracé soit techniquement et administrativement réalisable.

■ **ARTICLE 3 : REGLEMENT DE PARTICIPATION**

3-1) Le règlement de la participation du demandeur au TE05 sera effectué de la manière suivante :

➤ **1er acompte :**

- Dès la notification de la présente convention au SyMÉnergie 05, le demandeur s'acquittera de 50% de la participation visée à l'article 2-2.

➤ **Solde :**

- Réseaux électriques : 60% du montant HT des dépenses effectivement réalisées, déduction faite du ou des acomptes déjà versés.

3-2) Les règlements seront effectués à la Trésorerie d'Embrun, dès la réception de l'avis des sommes à payer émis par la Trésorerie d'Embrun.

■ **ARTICLE 4 : VALIDATION DE LA CONVENTION**

La présente convention devra être retournée signée par le demandeur avant le :

23/07/2023

Passé ce délai, une nouvelle proposition de convention financière sera proposée par le TE05.

Le Demandeur

Date de signature : *Le 12/06/2023*

Le Maire,
Anne CHOUVET

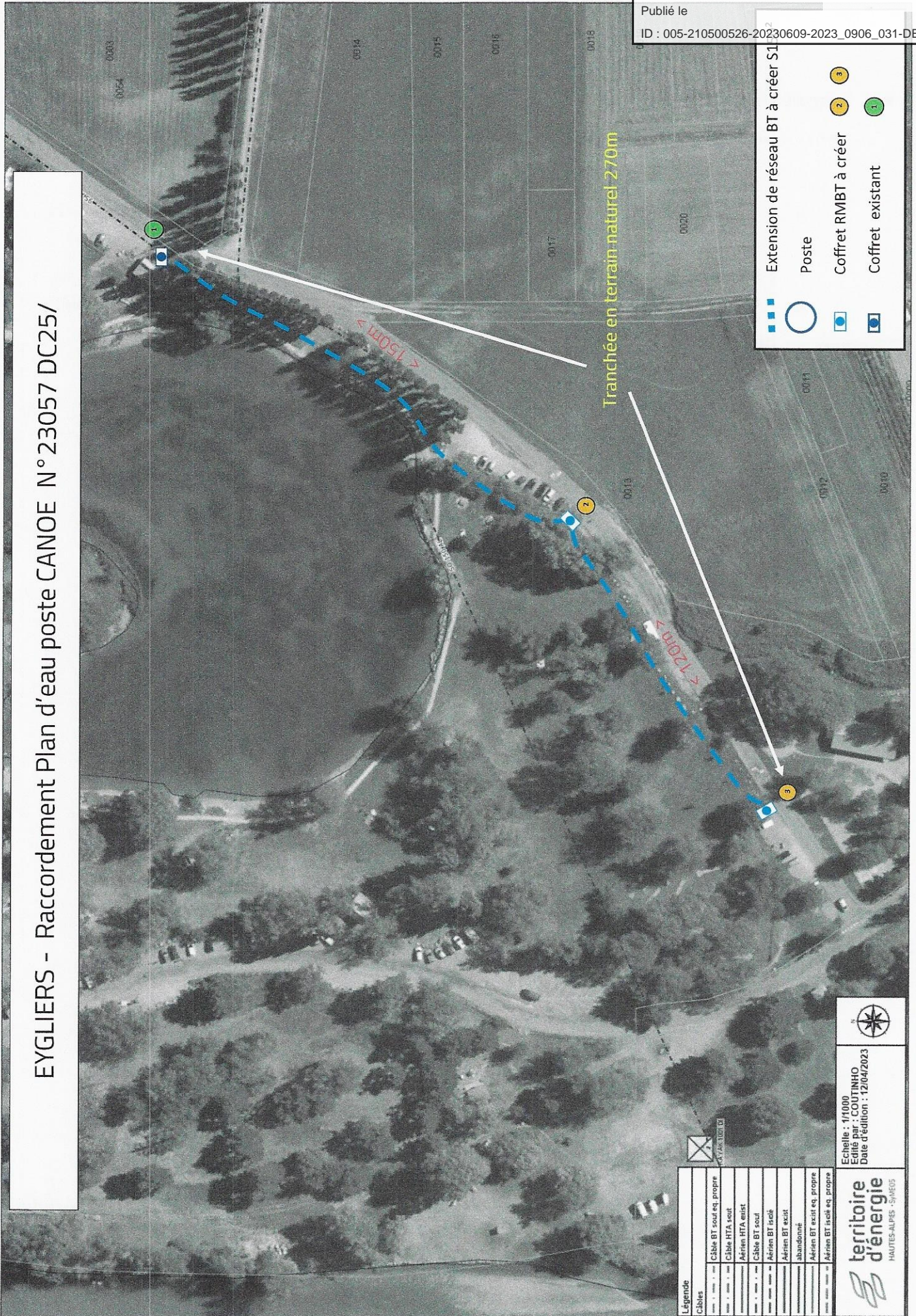


Le Maître d'Ouvrage

Date de signature :

Jean-Claude DOU

EYGLIERS - Raccordement Plan d'eau poste CANOE N° 23057 DC25/



Extension de réseau BT à créer SUI

Poste

Coffret RMBT à créer

Coffret existant

Légende

Câbles
Câble BT sout eq. propre
Câble HTA sout
Aérien HTA exist
Câble BT sout
Aérien BT isolé
Aérien BT exist
abandonné
Aérien BT exist eq. propre
Aérien BT isolé eq. propre

Echelle : 4/1000
 Edité par : COUTINH0
 Date d'édition : 12/04/2023

territoire d'énergie
 HAUTES-ALPES - SYMEO5